AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP-7-6-82989600

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"

GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 -

INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL

Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture

C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

BULLETIN TECHNIQUE N° 16 - JEUDI 27 MAI 1982

VITICULTURE

BLACK-ROT - MILDIOU - OIDIUM

Se référer au précédent bulletin n° 15 du 19 mai, la situation étant inchangée depuis cette date.

Compte tenu des conditions toujours défavorables au mildiou, il n'y aura pas lieu de commencer la protection avant la découverte des foyers primaires. Afin de dépister les premières manifestations de cette maladie, nous insistons auprès des viticulteurs pour qu'ils participent activement au concours (règlement en page 4).

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Les températures élevées ont favorisé l'évolution de l'Eudémis et les glomérules, formés par les boutons floraux réunis entre eux par les fils soyeux de la jeune chenille, sont nettement visibles depuis quelques jours.

Après examen des grappes, si le nombre moyen des nids dépasse 50 pour 100 grappes, il y a lieu de procéder sans tarder à un traitement soigneux avec un produit agissant curativement.

Dans le Nord Gironde (Nord Blayais, Nord Médoc), les éclosions se poursuivent. Dans les parcelles où des dégâts sont habituellement observés il convient d'intervenir au cours des premiers jours de juin par une pulvérisation soigneuse.

ARBORICULTURE

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Suite au bulletin n° 15, les éclosions d'importance notable, devraient se situer durant la première décade de juin.

En conséquence, dans les vergers très sensibles aux attaques de ce ravageur, une première intervention est à envisager dans les tous premiers jours de juin avec un insecticide à action larvicide.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Renouveler à partir du 1er juin le traitement préconisé dans le bulletin n° 14 du 11 mai, dans les vergers en formation et dans les pépinières et l'étendre aux variétés arrivant à maturité fin juin, début juillet. .../...

P471

CULTURES ORNEMENTALES

ECAILLE FILEUSE (Hyphantria cunea)

La sortie des papillons du premier vol a franchi le seuil des 50 % depuis le 24 courant.

Compte tenu des conditions climatiques favorables, il convient donc de surveiller dès maintenant l'apparition des premières colonies de chenilles sur feuilles d'érable.

Les traitements devront être appliqués à partir du 10 juin, avec les insecticides autorisés, à base de Bacillus thuringiensis (Bactospéine, ou Dipel ou Thuricide) ou à base de diflubenzuron (Dimilin).

Rappelons que l'Ecaille fileuse se rencontre actuellement dans tout le Sud-Ouest de la France.

GRANDES CULTURES

BLE D'HIVER

Maladies :

La plupart des cultures sont en cours de floraison, certaines sont déjà défleuries.

Sur de tels blés (sauf dans le cas des cultures régulièrement irriguées) la septoriose ne présente pas de menace sérieuse cette année. Elle ne pourra, malgré la période orageuse en cours, monter sur les étages supérieurs avant la fin de la phase d'enrichissement des grains.

Compte tenu de ce que les blés ont souffert de la sècheresse, on peut éviter les traitements coûteux. Un dithiocarbamate (manèbe ou mancozèbe) seul, ou associé à un soufre ou à un BMC peut encore être envisagé en début floraison sur des cultures non traitées à l'épiaison dans l'espoir d'assurer une prévention de la fusariose de l'épi contre laquelle on ne connaît pas de moyen de lutte bien défini.

Le vrai risque réside toujours dans les rouilles :

1 - Rouille jaune : surveillance à maintenir et intervention immédiate en cas d'apparition tant que les épis sont verts.

2 - Rouille brune : sur des blés encore en cours d'épiaison et non traités depuis le gonflement, il est conseillé d'intervenir dès que les pustules sont observées sur la feuille numéro 2. Par précaution, le fongicide choisi aura une action contre la septoriose.

Ravageurs :

Les colonisations par les pucerons n'ont guère évolué ces derniers jours et leurs prédateurs sont nombreux dans les cultures. Cependant, dans les zones proches des Charentes et sur des blés tardifs, on opérera les comptages conseillés dans notre dernier bulletin. Seuls des cultures où 50 % des épis seraient colonisés par au moins 5 pucerons (un épi sur deux) justifieraient un traitement.

Au voisinage des zones boisées, le potentiel de lémas s'est reconstitué et dans certains cas les attaques sont sévères. Le seuil indicatif de 250 larves pour 100 talles n'est pas toujours satisfaisant, aussi peut-on envisager de traiter :

.../...

- sur des blés tardifs si l'un des deux feuilles supérieures est sérieusement broutée et ceci pour plus de 50 % des talles,

- sur les blés fleuris si la feuille n° 1 (ou "drapeau" ou feuille de l'épi) est porteuse de larve dans plus de 50 % des cas.

Au-dessous de tels seuils, on risque de ne pas rentabiliser une intervention et de porter tort aux insectes prédateurs des pucerons.

Faute de catégorie d'homologation d'insecticides et compte tenu de la présence de pucerons exsudant du miellat, on choisira parmi l'une des matières actives suivantes autorisées contre les pucerons des épis : bromophos (nombreuses spécialités) à 375 g/MA/ha, endosulfan (Thiodan) à 525 g/MA/ha, phosalone (Azofène, Zolone) à 500 g/MA/ha, pirimicarbe (Pirimor G) à 125 g/MA/ha, ainsi que les associations endosulfan + thiométon (Serk à 2 l/ha), dialiphos + endosulfan (Fendik à 1,5 l/ha) et éthiofoncarbe + oxydemeton méthyl (Cronéton MR à 1 l/ha).

Signalons que parmi ces insecticides le Pirimor G et le Cronéton MR sont des aphicides et n'ont pas d'action connue sur les larves de lémas, que le Serk est également autorisé contre les cécidomyies des fleurs de blé et enfin que la phosalone a donné de bons résultats dans un essai en Haute-Lande en 1981.

MAIS

DESHERBAGE EN POST-LEVEE

Par suite de la sècheresse et donc des difficultés d'implantation de la c culture ou de sa levée, les stades végétatifs sont très variables. Cependant, compte tenu des pluies orageuses, le problème d'un éventuel désherbage de rattrapage va se poser.

Deux causes sont plus particulièrement à l'origine de cette nécessité. Ce sont les difficultés concernant la destruction des vivaces (liserons, chardons) et des graminées estivales (panics, sétaires et digitaires) d'une part, et d'autre part l'apparition de dicotylédones résistantes à l'atrazine, en particulier les chénopodes mais aussi les amarantes, morelles, renouées, etc.

1 - Dicotylédones vivaces

Sur sorties précoces de chardons et liserons, on peut utiliser en plein le 2,4 D sous forme de sels d'amine exclusivement, et uniquement sur un maïs en très bon état végétatif n'ayant pas dépassé le stade 4 à 5 feuilles, à une température n'excédant pas 25° C. 300 g/MA/ha suffisent.

Mais il est préférable d'utiliser les hormones en traitement dirigé, à basse pression et par temps calme sur des maïs de 40 à 60 cm, avant la formation des racines coronaires. On emploie alors le 2,4 D sels d'amine entre 800 et 1200 g /MA/ha contre liserons et chardons, ou le 2,4,5 T à 1000 g/MA/ha, seul ou associé au 2,4 D, contre ronces, gesses tubéreuses, menthes. Le 2,4,5 TP ou fenoprop conviendra contre prêles et renouées amphibies, à 1000 - 1200 g/MA/ha.

Enfin, en plein, contre laiterons, chardons et gesses tubéreuses, on peut utiliser le 3,6 DCP à 125 g/MA/ha (Lontrel).

.../...

P472

2 - Dicotylédones résistantes à l'atrazine

Sur amarantes : amarantes jeunes (2 à 5 feuilles) et maïs à 4 à 6 feuilles, utiliser Lentagran à 2 kg PC/ha ou Pyron à 1,5 l/ha

Sur renouées : traiter avant le stade 2 à 3 feuilles des renouées avec Lentagran ou Pyron

Sur chénopodes et morelles : on dispose de plusieurs herbicides efficaces à base de :

- dinoterbe (Herbogil liquide D, Nixone liquide) à 1000 g/MA/ha sur maïs avant le stade 5 feuilles, en évitant les températures au-dessus de 25° C et en évitant de traiter avant une pluie. C'est le plus efficace sur morelles.

- bromophenoxime à 1000 g/MA/ha (Dicoprime) utilisable sur des maïs jusqu'à 30 - 40 cm.

- bentazone + huile (Bazagran liquide à 2 l/PC/ha + huile type Actipron AM) sur dicotylédones très jeunes.

- pyridate à 900 g/MA/ha (Lentagran) sur dicotylédones jeunes mais à tous les stades du maïs.

- pyridate + 3,6 DCP (Pyron à 1,5 l PC/ha) sur dicotylédones jeunes et maïs de 4 à 6 feuilles ; actif sur chardons.

- bentazone + atrazine (Laddock à 4 l PC/ha) à tous stades du maïs. Devant une céréale d'hiver, réduire la dose si le désherbage est tardif.

3 - Graminées estivales

Outre l'atrazine (*) + huile (Mazipron) à utiliser en plein avant le stade 5 feuilles du maïs, on peut utiliser en traitement dirigé l'amétryne à 2500 g/MA/ha (Amephyt) ou la terbutryne à 2500 g/MA/ha (Igrane 50) sur des maïs de 40 à 60 cm. Adjoindre une huile. Ces herbicides ont une action contre morelle noire et chénopode blanc.

(*) Action sur chiendent rampant

.../...

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES DU MILDIOU ET DU BLACK-ROT DE LA VIGNE

Comme chaque année, un concours pour la détection des foyers primaires de mildiou et de black-rot de la vigne est organisé dans les zones viticoles de la région Aquitaine.

Ce concours est ouvert pour les appellations précisées ci-dessous :

GIRONDE : Bourg-sur-Gironde, Saint-Emilion, Médoc, Graves, Entre-deux-mers, Sauternes, Sainte-Croix-du-mont.

DORDOGNE : Monbazillac, Bergerac.

LANDES et LOT-ET-GARONNE et POMPORT : **Bas Armagnac**, Côtes de Buzet, Duras, Marmande, Haut Armagnac, Ténarèze, Tursan.

PYRENEES ATLANTIQUES : Jurançon, Vic Bilh, Irouleguy, Bellocq.

La première personne de chacune de ces appellations qui adressera à la Station d'Avertissements Agricoles une feuille ou une grappe atteinte de l'une de ces deux maladies bénéficiera d'une prime de 90 francs.

En outre, un prix supplémentaire également de 90 francs sera attribué pour chaque département dans les zones viticoles hors appellations.

Les envois devront être adressés à la Station d'Avertissements Agricoles d'Aquitaine - Chemin d' Artigues - B.P. 47 - 33150 CENON LA MORLETTE, accompagnés des indications suivantes :

a) - nom, prénom, adresse de l'expéditeur.

b) - nature du cépage, emplacement de l'organe atteint, importance de l'invasion,

c) - situation de la parcelle (côteau, plaine, bas-fond),

d) - date exacte de la découverte des taches.

Pour leur bonne conservation, les échantillons seront envoyés dans un sachet plastique entre deux buvards humidifiés.

Seuls seront reconnus valables, les échantillons qui après vérification à la Station d'Avertissements, se révèleront comme effectivement atteints de mildiou ou de black-rot.

oooOOOooo

Imprimerie de la Station
de BORDEAUX
Directeur-Gérant : M. LARGE

P472